

PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 26 juin 2024

Date d'envoi de la convocation : 20 juin 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de Procurations : 14
Nombre de Votants : 70

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. CHAPUIS, Gérard ROY, François LATOUR, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, M. Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Delphine SAVARY, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Sylvie FOURRIER, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Patrick COLLOMBET (suppléant de Mme PAPPAS – CHAUDENAY),
M. Jean-Luc LAGOGUEY (suppléant de Mme RICHER – LA ROCHEPOT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Marie-France BRAVARD donne pouvoir à M. Pierre BOLZE,
Mme Géraldine CHAMPANAY donne pouvoir à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU donne pouvoir à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE donne pouvoir à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN donne pouvoir à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LONGIN donne pouvoir à Mme Virginie LEVIEL,
M. Bernard REPOLT donne pouvoir à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE donne pouvoir à Mme Anne CAILLAUD,
M. Jonathan VION donne pouvoir à Mme Sophie LEFAIX,
M. Vittorio SPARTA donne pouvoir à Mme Delphine SAVARY,
M. Gérard NAIRAT donne pouvoir à M. Sébastien LAURENT,
M. Michel BOULEY donne pouvoir à M. Olivier MENAGER,
Mme Corinne GARREAU donne pouvoir à M. Jérôme FOL,
M. Cyril DEREPIERRE donne pouvoir à M. Richard ROCH,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Patricia ROSSIGNOL Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Christophe CASTELLANO, Arnaud GUICHARD, Thierry DUBUISSON, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Christian POULLEAU, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 26 juin 2024, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

En préambule de son propos, le Président évoque l'actualité de la Communauté d'Agglomération. Il fait notamment état des prochaines séances du bureau communautaire le 12 septembre 2024 à AUBIGNY-LA-RONCE, et du conseil communautaire le 23 septembre 2024. Après avoir rappelé les périodes d'ouverture des inscriptions aux transports scolaires et aux inscriptions périscolaires et extrascolaires, Alain SUGUENOT mentionne les prochains temps forts de l'EPCI, à commencer par le rendez-vous de la fête du personnel qui aura lieu le 1^{er} juillet à VIGNOLES.

Puis, le Président évoque également le dernier rendez-vous de VIVONS PLUS HAUT, le 29 juin prochain, à NOLAY. Cette dernière édition sera ponctuée de nombreuses animations, parmi celles-ci, l'inauguration de la 10^{ème} Biennale de l'art contemporain. Alain SUGUENOT rappelle la démarche de ces événements, dont l'objectif était d'impliquer l'ensemble des différentes associations locales pour faire découvrir leur action, et mettre en lumière la vie sociale en milieu rural, et de créer du lien entre les différents territoires. En conclusion, le Président indique qu'une réflexion est en cours autour de la création d'une association qui pourrait rassembler, l'ensemble des acteurs impliqués, et ainsi, poursuivre l'action impulsée par la Communauté d'Agglomération, puis permettre l'émergence de projets concrets. Parmi ces projets, celui de la « voie des vignes » avance bien.

Alain SUGUENOT poursuit son propos en proposant de faire un retour sur les deux rendez-vous organisés le 19 juin dernier : l'Observatoire de l'économie suivi des assises de la formation, enjeux prioritaires du mandat. Le Président remercie Peggy LE NIZERHY et Jean-François THOUVGINON pour l'organisation de cette journée, qui ont été un véritable succès en dépit des conditions météorologiques. Il en profite pour répondre à la question orale posée par Carole BERNHARD la veille de la séance à 21 H 14 et lui rappelle les modalités de dépôt des questions orales figurant au règlement intérieur, soit en principe 48 H avant la séance.

En réponse à sa question, Alain SUGUENOT indique qu'un Conseil de développement a été créé en décembre 2020 dans une période particulière. Un appel à candidature a été lancé en 2021 afin de pourvoir les 4 collèges qui composent cette instance. Seuls des représentants de la commune de Beaune ont répondu, ce qui ne permet pas d'avoir une vision pertinente du Territoire. Le Président renouvelle son appel à candidatures, afin que des personnes extérieures de la société civile, y compris des structures associatives, de l'ensemble du territoire se mobilisent.

Toutefois, l'Observatoire de l'Economie, les assises de la formation le PCEAT sont autant d'outils qui permettent de répondre aux thématiques des différents collèges du Conseil de développement.

Le Président conclut son propos en abordant le renouvellement des conventions de gestion de services pour l'entretien courant des zones d'activité transférées aux communes, antérieurement compétentes dans le cadre d'une convention de gestion. Ce point fera l'objet d'un complément d'information lors de l'examen du point 6 de l'ordre du jour.

Alain SUGUENOT fait part en dernier lieu des aménagements des transports scolaires, en raison de la fermeture des écoles décidée par le Préfet de Côte d'Or, compte tenu du passage du tour de France le 4 juillet sur notre territoire. A priori, conformément à la décision du Préfet de Saône et Loire, les écoles de CHAGNY resteraient ouvertes (en attente de confirmation), ce qui impliquerait un maintien des services périscolaires. Toutefois, les restrictions de circulations risquent de compliquer l'organisation (accès des agents aux sites) et les transports ne pourront être assurés. Une communication sera mise en place auprès des familles, par SMS.

Le Président cède alors la parole à Carole BERNHARD, qui débute son intervention par l'évocation des paroles écrites, en 1943 à la demande du Général de Gaulle, par Joseph KESSEL et Maurice DRUHON, en écho à l'actualité politique (la campagne des législatives).

Au titre de son pouvoir de police de l'Assemblée, le Président interrompt immédiatement le propos de Carole BERNHARD et souligne que ce dernier pourrait faire l'objet d'un recours dans le cadre de la campagne électorale, et être assimilé à une prise de parole. Carole BERNHARD se lève et quitte l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2024

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 2 avril 2024

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Conseil communautaire,

après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 13 mars 2024 et le 17 mai 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Rapport n° 2 – Désignation d'un représentant au sein du SIRTOM de CHAGNY

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Stéphane FREMYET en qualité de membre titulaire en remplacement de Mme Josiane SARRE démissionnaire,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

Rapport n° 3 – Rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance,**

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité pour l'année 2023 de l'Office de Tourisme.

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n° 4 – Définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « Soutien aux associations de sport collectif »

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président indique que cette délibération, ainsi que celle portant attribution de deux subventions aux centres de formation sportif sont ajournées, point 13 de l'ordre du jour. En effet, compte tenu de la dissolution de l'Assemblée nationale, les services de la préfecture n'ont pas pu mettre à la signature l'arrêté interpréfectoral portant la modification des statuts.

Rapport n° 5 – Gestion des Ressources Humaines

(Rapporteur : Denis THOMAS)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les modifications de taux d'emploi dans les conditions détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la modification de taux d'emploi dans les conditions détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- DECIDE de retenir la procédure de participation au dispositif du Centre de Gestion de Côte d'Or, pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par ce dernier, pour un effet des garanties à compter du 1^{er} janvier 2025,
- FIXE le montant de la participation brute mensuelle par agent à 16,31 €, à la date d'effet de la convention,
- PRECISE que la souscription à la convention de participation pour les risques prévoyance sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit, au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurances,
- DECIDE de confier la prestation de Médecine préventive au Centre de gestion de la Côte d'Or,
- APPROUVE la convention de mise à disposition du personnel de médecine préventive du Centre de gestion de la Côte d'Or au profit de la Communauté d'Agglomération,
- SE PRONONCE favorablement pour l'attribution d'une prime d'équipement informatique aux enseignements du conservatoire, dans les conditions détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- FIXE le montant de la prime versée annuellement à 176 € bruts,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

Rapport n° 6 – Avenant 1 à la convention de gestion de services pour l'entretien courant des espaces communs, de la voirie et de ses dépendances

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE la prolongation de la convention de gestion de services pour l'entretien courant des espaces communs, de la voirie et de ses dépendances des zones d'activité transférées,
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion de services pour l'entretien courant des espaces communs, de la voirie et de ses dépendances des zones d'activité transférées tel qu'annexé,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer ledit avenant, ainsi que tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 7 – Demande de subvention DETR pour une étude de faisabilité concernant la création d'une aire d'accueil des gens du voyage

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'étude de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Beaune,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ce dossier, et à signer, le cas échéant, tout document.

Rapport n° 8 – Stratégie en matière de mobilité durable : demandes de subvention au titre du fonds vert et auprès du Conseil départemental de Côte d'Or

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE le lancement d'une stratégie en matière de mobilité durable,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à demander une subvention au titre du fonds vert et du dispositif d'aide du Département de Côte d'Or en faveur de la transition énergétique, et toute autre dispositif, afin de soutenir financièrement l'élaboration d'une stratégie en matière de mobilité durable,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document, notamment la convention avec le Département dont le modèle figure en annexe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 9 – Stratégie en matière de production d'énergies renouvelables : demandes de subvention au titre du fonds vert et auprès du Conseil départemental de Côte d'Or

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

Dans le prolongement de la présentation de Jean-Christophe VALLET, Michel QUINET précise que, si l'Agglomération a besoin de l'ingénierie d'un bureau d'étude afin de l'accompagner, la stratégie est définie par les élus.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE le lancement d'une stratégie de production d'énergies renouvelables,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à demander une subvention au titre du fonds vert et du dispositif d'aide du Département de Côte d'Or en faveur de la transition énergétique, et toute autre dispositifs, afin de soutenir financièrement l'élaboration d'une stratégie en matière de production d'énergies renouvelables,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document, notamment la convention avec le Département dont le modèle figure en annexe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 10 – Déploiement de sites de compostage partagés dans les communes : modalités d'accompagnement

(Rapporteur : M. Xavier COSTE)

Bien que M. PICARD se félicite de la prise de conscience par la communauté d'agglomération du déploiement du compostage en site partagé, certaines interrogations demeurent sur les actions déjà mises en place et celles à venir.

Parmi ces interrogations, la solution unique de collecte en pied d'immeuble proposée par la Communauté d'agglomération n'est pas forcément adaptée aux attentes des usagers, comme l'a démontré le travail de prospection réalisé par son groupe. L'EPCI envisage un recensement des besoins pour environ 7000 foyers. Sébastien PICARD interroge sur les modalités de mise en œuvre : calendrier, communication pour les habitants... Pour les actions en faveur des communes, quelles seront les modalités d'accompagnement proposées : montant du fond de concours, formation et missions confiées au personnel dédié ?

Xavier COSTE précise que le service des déchets comprend un maître composteur et des ambassadeur du tri, qui se déplacent, forment sur le territoire, et peuvent également apporter une aide aux différents partenaires. M. COSTE indique que le service des déchets s'est rendu au sein des communes afin d'analyser les contraintes et les actions à mettre en place. Car, comme le souligne l'Elu, la collecte en porte à porte est très contraignante, en terme d'organisation (nettoyage, désinfection des bennes avant la tournée, réalisation du tri avant le déchargement). Les communes ayant opté pour ce système font marche arrière.

La Communauté d'agglomération est en bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction de 50 % de ses déchets. Avant de poursuivre son plan d'action, M. COSTE indique que la communauté d'agglomération va engager une phase d'analyse des différents dispositifs mis œuvre afin d'ajuster son plan d'action pour les années à venir et de tenir compte des évolutions.

Si Michel QUINET souscrit au dispositif de compostage collectif comme solution à déployer en milieu rural, il déplore toutefois la participation demandée aux communes pour l'acquisition des composteurs, qui seront utilisés pour exercer une compétence communautaire, y compris pour les services communautaires comme la cantine.

M. COSTE met en garde sur le déficit du budget Déchet, ce dernier étant compensé grâce à la valorisation de nos déchets qui contribue à diminuer le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères. Et les annonces de l'Etat d'une augmentation de 10 à 15 € de la TGAP à partir de 2026 nous amène à une certaine prudence dans la gestion du budget annexe Déchet.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le principe de participation financière de la Communauté d'agglomération au profit des communes intéressées par l'acquisition de composteurs mécaniques et autonomes dans les conditions mentionnées dans la délibération prise à cet effet,
- DELEGUE au Bureau communautaire les décisions d'attribution de participation financière de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 11 – Rapports annuels et Bilans d'activités

(Rapporteur : MM. BECQUET – COSTE)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance,**

- DONNE ACTE au Président des rapports susmentionnés, consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Rapport n° 12 – Adhésion à la centrale d'achat La Canut

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud à la centrale d'achat du Numérique et des Télécoms,
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche et signer tout document à intervenir.

Rapport n° 13 – Accompagnement financier aux associations sportives

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Pour les raisons évoquées lors de l'examen du point 4, le Président indique que cette délibération est ajournée à la prochaine séance du conseil communautaire.

Rapport n° 14 – Tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2025

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE l'indexation des tarifs de la taxe de séjour 2024, dans les conditions définies dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE le règlement fixant les modalités de recouvrement et les tarifs de la taxe de séjour,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des documents

Rapport n° 15 – Fixation du tarif de l'Ecole des Beaux-Arts

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les tarifs de l'Ecole des Beaux-Arts pour la rentrée 2024/2025, dans les conditions, telles que détaillées dans la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 16 – Fixation des durées d'amortissement

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la mise à jour de la délibération CC_23_095 du 11 décembre 2023 en précisant les durées applicables aux amortissements, l'utilisation de l'amortissement par le *pro rata temporis* à compter du mois suivant la date de mandatement et d'établir le seuil des biens de faible valeur à moins de 1 000 € TTC ;
- AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Rapport n° 17 – Avance du Budget principal

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avance en provenance du budget principal et à destination du budget annexe de l'eau pour un montant de 2 000 000,00 €, dans les conditions fixées dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la délibération.

Rapport n° 18 – Décision modificative

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président :
 - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la délibération prise à cet effet,
 - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

Le Secrétaire
SIGNE
Pierre BOLZE

Le Président
SIGNE
Alain SUGUENOT